

# Créateurs de droits nouveaux



## EMPLOI DES SÉNIORS ET SI L'ON CRÉAIT DES DROITS NOUVEAUX ?

Face aux injustices de la réforme des retraites, compte tenu de l'âge moyen des personnels, FO Énergie estime que l'emploi des séniors doit faire l'objet de création de droits nouveaux qui contribueront à rendre attractifs les métiers des IEG et amortir les conséquences négatives de cette réforme.



### Revendication *FO Énergie*

Accompagner les fins de carrière et la transition vers la retraite par :

- **Un aménagement du temps de travail et télétravail**
- La mise en œuvre d'un dispositif de temps partiel attractif ouvert aux personnels 5 ans avant leur date de départ à la retraite
- **La retraite progressive avec dispense d'activité**
- Un abondement par les entreprises du Compte Épargne Temps
- **L'amélioration d'aides au rachat d'années d'étude**
- La généralisation du mécénat de compétence, du congé solidaire ou de solidarité internationale
- **La création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté**

Au fil des ans, selon les postures des différents gouvernements, la place des séniors dans les entreprises des IEG a été prise en compte de manière très volatile sans réel travail de fond.

FO Énergie estime qu'une réflexion globale doit voir le jour afin de permettre une approche multigénérationnelle pour accompagner tous les salariés, du nouvel embauché au séniors tout au long du parcours professionnel.



**Plus d'un quart des personnels des IEG a plus de 50 ans et un autre quart a entre 40 et 50 ans. Autant dire que la question de l'emploi des séniors est primordiale au sein de la branche des IEG, des solutions innovantes par la création de droits nouveaux doivent voir le jour.**



[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)



**Élections professionnelles novembre 2023**



**AGIR, NE PAS SUBIR !**